



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

### Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 14

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUFT Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY

Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

## Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ

Monsieur Gaston FOUCHERES

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20230928 25 N°25 - 1/3

#### **OBJET: HABITAT. POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

Programme « Coaching Copro » - Convention d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) relative aux missions d'accompagnement des projets de rénovation en copropriété

Dijon métropole est engagée en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique. Elle en a fait un objectif transversal dans l'exercice de ses compétences : la mobilité (avec ses deux lignes de tramway, un réseau de bus hybrides performants, des itinéraires cyclables et modes doux), l'énergie (avec le développement de deux réseaux de chaleur urbain bio-sourcés et ses projets de ferme photovoltaïque, de méthanisation et de développement hydrogène) ainsi que dans le cadre de sa politique de l'habitat.

La Métropole entend ainsi accompagner la mutation du parc résidentiel aux standards d'habitabilité, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant. Sa politique active d'amélioration thermique notamment dans le privé composé à 68 % de logements collectifs (75 000 logements répartis en 4500 copropriétés), poursuit un triple objectif : la maîtrise des dépenses et le confort pour les résidents ; une dynamique de travaux et d'emplois pour les entreprises ; la réduction des impacts sur l'environnement.

Avec le soutien financier de l'État, de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole s'est dotée d'un service dédié baptisé « Rénovéco ».

Depuis 2019, Rénovéco Dijon métropole expérimente spécifiquement avec l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) un programme d'accompagnement des projets de rénovation en copropriété visant un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Dans ce cadre, 58 copropriétés, pour un total de 2 835 logements, ont pu bénéficier de l'appui du « Coaching Copro » métropolitain. Cinq copropriétés, représentant 260 logements, ont d'ores et déjà réalisé ou bientôt achevé leurs travaux.

La valeur ajoutée de ce programme est multiple :

- « Coaching Copro » représente un tiers de confiance présent à chaque étape des projets ;
- Des informations adaptées aux besoins techniques, réglementaires, financières ou de gouvernance sont mises à disposition des porteurs de projet ;
- « Coaching Copro » apporte un soutien personnalisé qui vise à renforcer l'autonomie et la motivation du conseil syndical dans sa gestion, sur la durée, du projet (maturation par étape ; démarches successives à engager ; professionnels à mobiliser, ..) ;
- « Coaching Copro » assure un relationnel au quotidien avec tant les porteurs de projet que les professionnels permettant de développer des solutions adaptées aux besoins.

Dijon métropole propose d'inscrire cette dynamique d'accompagnement co-développée avec BER dans le cadre d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

A ce titre, Dijon métropole attribuerait une subvention d'un montant maximum de 78 300 € pour la mise en œuvre des actions précisées dans le projet de convention figurant en annexe et qui sont déclinées selon trois axes principaux : l'appui personnalisé aux copropriétés, la mobilisation des professionnels et la réalisation de différentes animations (conférences, ateliers, salons, thermographies, ...).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

DM20230928\_25 N°25 - 2/3

- **d'adopter** le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) tel qu'annexé à la présence délibération ;
- **d'arrêter** le montant maximum de la subvention à verser à BER à 78 300 € pour une période de 16 mois, allant du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024 ;
- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront inscrits aux budgets 2023 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR: 82 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230928\_25 N°25 - 3/3